

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE BELLEVILLE

Séance du vendredi 5 février 2016

L'an deux mille seize et le 5 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Serge LAURENT, Maire.

Présents : ROUBY D. - VIARDOOT V. - RACADOT B. - ZAIM S. - MICLO C - NOEL H - FRACHET J.- MUNIER V.- TWARDG L - FOUQUET A. -VIARDOOT E. - DELEYS J.- DUFOUR A

Absent(s) excuse(s): NOEL I

Pouvoir(s) : Isabelle NOEL donne pouvoir à Hervé NOEL

A été nommé(e) secrétaire : Valérie VIARDOOT

01/2016 **Mise à jour de l'ensemble des tarifs communaux**

La délibération contenant l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2016 a été actualisée.
Tarifs applicables à compter du 5 février 2016. (Délibération affichée).

02/2016 **Approbation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur relatives à l'abrogation du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le rapport du commissaire enquêteur ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13, R. 123-19, R123-24, R123-25 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 25 avril 2014, prescrivant la révision POS valant transformation en PLU ;

Vu l'ordonnance n° E15000126/54 du 17 septembre 2015 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy, désignant Monsieur Dominique BISIAUX en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et Monsieur Yvon BUCHART en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 septembre 2015 prescrivant l'enquête publique relative à l'abrogation du plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête et des conclusions rédigées par Monsieur Dominique BISIAUX – Commissaire Enquêteur titulaire, à l'issue de l'enquête publique relative à l'abrogation du POS et sa transformation en PLU qui s'est déroulée du 19 octobre 2015 au 21 novembre 2015.

Considérant les observations exprimées par le public, dans le Registre d'Enquête Publique, ainsi que les observations exprimées par les personnes publiques associées (PPA),

Considérant les recommandations exprimées par le Commissaire Enquêteur, le conseil prend acte des demandes exprimées ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Rapport et les Conclusions du Commissaire Enquêteur.

03/2016 **Convention de mandat CCBPAM/Réalisation du plan de préservation et de valorisation écologique du site naturel du val de Moselle – Extension du périmètre de l'ENS situé sur la commune de Dieulouard et partie ouest du barrage du Liégeot située sur la commune de Belleville**

Sur proposition du M. le Maire, le conseil Municipal décide d'associer la commune de Belleville à l'étude du périmètre, espace naturel sensible du Val de Moselle, situé sur les communes d'Autreville-sur-Moselle et Dieulouard et un projet d'extension faisant l'objet d'une proposition de classement en ENS qui concerne pour une partie Nord-Est, la commune de Dieulouard et une partie, secteur ouest du barrage du Liégeot, sur le territoire de la commune de Belleville.

En application de la loi n°85/704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination de l'étude, les Communes d'Autreville-sur-Moselle, Belleville et Dieulouard, désignent la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson par la présente convention, comme maître d'ouvrage unique de la réalisation d'un plan de préservation et de valorisation écologique du site naturel du Val de Moselle sur le secteur d'Autreville-sur-Moselle, Belleville et Dieulouard,

Le coût de l'étude sur le projet d'extension, (hors déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse 80 %) s'élève à 1 926,03 € HT. Après déduction de la subvention, reste à charge de la commune 385,20 € HT.

- Autorisation au maire à signer la convention.

04/2016 **Dénomination de la rue Jacques Grüber /lotissement « La Sablière » / annule et remplace la décision n° 82/2014**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'annuler et remplacer la délibération n°82/2014, Dénomination de l'Impasse du lotissement « La Sablière».

Considérant que les plans du lotissement qui ont été réalisés ne tiennent pas compte de la dénomination d'impasse Jacques Grüber, mais indiquent « rue Jacques Grüber » ainsi que l'arrêté de numérotation n°60/2015 des maisons du lotissement, rédigé en référence aux plans.

Cette décision doit être rapportée, afin de simplification administrative : plans et dossiers de permis de construire comportant les termes de rue Jacques Grüber.

- Décide de rapporter la délibération n° 82/2014 (Impasse Jacques Grüber) et de la remplacer par la présente décision dénommant cette voie rue Jacques Grüber.

05/2016 Montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les Chantiers de travaux sur les ouvrages des publics de distribution gaz exploités par GRDF

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule est fixé à : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Le montant de la redevance est revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé :

A adopté les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

06/2016 Demande subvention DETR 2016/Aménagement d'une structure multisports « City Stade »

Un projet d'aménagement d'un terrain multisports et la création de son chemin d'accès, pourra bénéficier de la DETR.

Cette opération fera l'objet d'un marché à procédure adaptée avec allotissement en 2 lots.

Le coût HT total : 94 813,00 €

Pour financer ce projet,

Le conseil à l'unanimité sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2016 au taux le plus large possible.

07/2016 Demande subvention Réserve parlementaire / Aménagement d'une structure multisports « City Stade »

Le conseil sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

08/2016 Achat terrain/ Implantation « City Stade »

Dans le cadre du projet d'aménagement de la structure multisports,

Le conseil décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZE n° 56 (adjacente à ZE n° 59 situant le projet) d'une superficie de 1 251 M², sise au lieu-dit « Sous les champs Harcots ».

09/2016 Transport / Voyage à Montbéliard

Dans le cadre du voyage vers le marché de Noël à Montbéliard qui s'est déroulé le samedi 12 décembre 2015

Validation du prix du transport + le repas du conducteur : montant total 1 690,00 €.

10/2016 Décorations de Noël 2015

Le concours des Décorations de Noël 2015 a été organisé par la Municipalité,

Au vu des résultats émis par le jury,

Validation du montant des bons octroyés aux 3 candidats classés, comme ci-dessous indiqués :

1er prix	Bon d'achat pour décorations d'une valeur de 30 €
2ème prix	Bon d'achat pour décorations d'une valeur de 25 €
3ème prix	Bon d'achat pour décorations d'une valeur de 20 €

11/2016 Investissement avant vote du Budget

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans l'attente du vote du budget, la commune peut par délibération décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité comme suit :

- Le montant budgétisé – Dépenses d'investissement 2015, s'élève hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » à 1.255.138,49 €.
- La limite de 25% sur le montant budgétisé en 2015 est de 313.784,62 € (1.255.138,49 x 25% = 313.784,62 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2031- Frais d'études	1.000,00 €
2111- Terrains nus :	5.000,00 €
2115- Terrains bâtis :	200.000,00 €
2182- Matériel de transport :	70.000,00 €
2313- Constructions :	30.000,00 €

12/2016 Indemnités de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des collectivités locales

Suite au changement de comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur pour la commune et en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982,

Décision est prise d'attribuer à Mme Blandine NOIROU, Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil prévue par les textes à concurrence de 100 % du montant autorisé. Décision valable jusqu'à la fin du mandat de l'assemblée, ou jusqu'au changement du comptable.

13/2016

Régularisation consommation electricite/Logement 1 Vers la Rive des Prés

Afin de régulariser la consommation d'électricité du logement communal, sis 1 vers la Rive des Prés,

Autorisation au Maire à établir le titre de recette correspondant à la période du 10/09/2015 au 05/11/2015, au nom du locataire, celui-ci sera édité selon un certificat administratif détaillant le dû de l'intéressé en fonction des KWh consommés.

14/2016

Régularisation consommation gaz/Logement 1 Vers la Rive des Prés

Afin de régulariser la consommation de gaz du logement communal, sis 1 vers la Rive des Prés,

Autorisation au Maire à établir le titre de recette correspondant à établir le titre de recette correspondant au mois de novembre et décembre 2015, au nom du locataire, celui-ci sera édité selon un certificat administratif détaillant le dû de l'intéressé en fonction des MWh consommés.

15/2016

Régularisation consommation eau/Logement 1 Vers la Rive des Prés

Afin de régulariser la consommation d'eau du logement communal, sis 1 vers la Rive des Prés,

Autorisation le Maire à établir le titre de recette correspondant à établir le titre de recette correspondant au premier et second semestre 2015, au nom du locataire, celui-ci sera édité selon un certificat administratif détaillant le dû de l'intéressé en fonction des m3 consommés.

16/2016

Régularisation consommation gaz/Logement 2 Vers la Rive des Prés

Afin de régulariser la consommation de gaz du logement communal, sis 2 vers la Rive des Prés,

Autorisation au Maire à établir le titre de recette correspondant le Maire à établir le titre de recette correspondant au mois de novembre et décembre 2015, au nom du locataire, celui-ci sera édité selon un certificat administratif détaillant le dû de l'intéressé en fonction des MWh consommés.

17/2016

Décision modificative à la délibération n°41-2014/Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Suite à l'arrêté n°7/2016 du 25 janvier 2016, de M. le Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à Arnaud DUFOUR, conseiller municipal, afin de traiter les questions relatives au parc locatif communal et aux travaux immobiliers afférents,

Validation de la modification concernant la délibération n°41/2014 fixant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués, afin de redéfinir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

MAIRE	Du 1er au 4ième Adjointes	5 Conseillers délégués
17,80% de l'indice brut 1015	14,30 % de l'indice brut 1015	6,80 % de l'indice brut 1015
676,66 € « brut mensuel) »	543, 61 € « brut mensuel »	258,50 € « brut mensuel) »
8.119,92 € « brut annuel) »	26.093,28 € « brut annuel » (pour 4 adjoints)	15.510,00€ « brut annuel) » (pour 5 conseillers)

Enveloppe annuelle : 49.723,20 € brut

18/2016

Subvention exceptionnelle NAP/Association « Je suis un artiste moi aussi »

Accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Je suis un artiste moi aussi », pour l'aide fournie par l'association aux NAP (5 séances) montant de la subvention 150 €.

19/2016

Mapa/Fourniture d'un tracteur agricole 85 cv avec reprise

Dans le cadre du « Mapa pour fourniture d'un tracteur agricole 85 cv avec reprise, vendredi 29 janvier 2016 à 18h30, un groupe de travail s'est réuni et a procédé à l'ouverture des plis.

A l'issue de cette réunion 3 sociétés ont été retenues :

- La Sté Cheval - 55 300 Chauvencourt
- La Sté Rocha - 51 800 Ste Menehould
- La Sté Favier/L'Huillier - 54 610 Raucourt

Conformément à l'article 1.2 du cahier des charges, réservant la possibilité au pouvoir adjudicateur de négocier avec les candidats qui auront présentés les 3 meilleures offres :

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni, jeudi 4 février 2016 et a retenu, à l'issue de la négociation, la Sté Cheval (tracteur de la marque New Holland).

Le montant de l'investissement HT, s'élève à 56 100 €.

Validation du devis de la Sté CHEVAL d'un montant de 56 100 € HT.

Le Maire,
Serge LAURENT

L'Adjoint suppléant,
Dominique ROUBY

